



éditorial

Lettre d'Information de l'Association des Archivistes Francophones de Belgique asbl
(n°18, novembre 2013)



Courageuse et importante. On peut sans aucun doute qualifier de telle façon la récente initiative des Archives de la Ville de Namur. En effet, dans le courant du mois d'octobre, elles lançaient un appel au public visant à tenter de récupérer les archives publiques égarées au moment des fusions de communes en 1976-1977. De nombreuses institutions locales ont été confrontées à une (non-)gestion de leurs archives à l'époque. Le reconnaître et mettre sur pied un programme visant à sauver ce qui peut encore l'être témoigne d'une volonté de transparence et de responsabilisation évidente.

Rarement reconnue à sa juste valeur, l'action menée dans les communes et les CPAS par les quelques services existants n'en est pas moins importante tout en restant difficile. Les défis et les écueils se multiplient avec l'accroissement exponentiel de la production documentaire, l'évolution rapide des nouvelles technologies, le développement de sociétés privées et d'intercommunales surfant sur la vague de la GED, les multiples évolutions des structures administratives ou encore les limitations budgétaires drastiques. Les archives communales accueillent par ailleurs aujourd'hui un public (réel ou « virtuel ») de plus en plus diversifié ne se limitant pas uniquement aux généalogistes et aux chercheurs professionnels ou amateurs.

Alors que d'aucuns pourraient se conforter dans un repli frileux et individualiste, c'est au contraire une raison supplémentaire pour renforcer les liens entre les différentes institutions oeuvrant pour une bonne gestion

des archives locales. Faut-il le rappeler, plusieurs projets sont mis sur pied à différents niveaux. Des groupes de travail sont créés au sein de l'AAFB. Les dépôts de l'Etat s'activent chacun à leur manière pour assurer leurs missions d'inspection et de partenariat. Certains services bruxellois tentent de s'associer pour échanger, uniformiser, rationaliser leurs pratiques, voire même mener des projets en commun. Des synergies plus ou moins avancées sont instaurées entre communes et CPAS et des formations de qualité (mais très onéreuses pour la majorité des agents locaux) sont proposées pour faire face aux besoins en matière d'archivage numérique.

Quel que soit le niveau de réalisation des projets menés au sein des services communaux d'archives, c'est ici sur la volonté d'action, la collaboration, la complémentarité, mais aussi sur le service au citoyen, dans un souci de démocratie, qu'il convient d'insister. Le futur institutionnel incertain de notre pays et le contexte économique difficile ne peuvent qu'inquiéter les représentants d'un secteur le plus souvent jugé « peu porteur » par le monde politique. Cependant, il appartient à chacun d'entre nous, dans la mesure du possible, d'implémenter dans nos institutions respectives un ensemble de bonnes pratiques, règlements et procédures nécessaires à la gestion efficace des archives afin que les erreurs (les errements) du passé ne puissent plus se reproduire.

Le groupe de travail Archives communales de l'AAFB



Coll. AAFB

La vie de notre association



L'AAFB à Pierrefitte ! Un compte-rendu de Frédéric Boquet, Keziah Boulvin et Claude Depauw. Le 7 octobre dernier, l'Association des Archivistes francophones de Belgique a permis à 35 archivistes de Bruxelles et de Wallonie de visiter le bâtiment flambant neuf des Archives nationales de France à Pierrefitte-sur-Seine. Ces locaux, ouverts au public depuis le 21 janvier, ont été inaugurés le 11 février dernier par le Président de la République marquant l'aboutissement d'un dossier initié en 2001. Le site de Pierrefitte-sur-Seine, destiné à conserver les archives produites par l'État français depuis 1790 ainsi que les archives privées toutes périodes confondues, vient compléter le site historique de Paris et celui de Fontainebleau.

Accueillis par Emmanuel Rousseau, directeur des fonds, et Françoise Lemaire, chargée de mission pour les relations internationales, les membres de l'AAFB découvrent un bâtiment impressionnant par ses dimensions :



Coll. AAFB



l'espace de stockage comporte 11 niveaux pour recevoir jusqu'à 380 km de linéaire d'archives répartis en 220 magasins de 200 m² chacun, permettant un accroissement durant 30 ans. S'y ajoute un ensemble de « satellites » sur 6 étages où l'on trouve une salle de lecture des originaux de 160 places, une salle des inventaires de 84 places, une salle des microfilms de 50 places, des espaces pour le service éducatif (140 élèves), d'exposition (400 m²), de colloques (280 places), un atelier de restauration, des salles de tris, des bureaux, etc.

L'architecture surprenante - avec sa symbolique du losange, telle un clin d'oeil au cœur historique de l'hôtel de Rohan-Soubise -, comme souvent en France, mais d'un fonctionnalisme nécessaire et apparemment bien pensé, est mise au service de la conservation, de la consultation et de la valorisation des archives d'« un État digne de ce nom ». Bien que ce modèle français soit déjà largement diffusé, la version gigantesque de ce « coffre-fort de la mémoire nationale » servira encore longtemps de référence.

Ce chantier de refondation des Archives nationales a aussi permis la dématérialisation des instruments de recherche (21.000 inventaires, catalogues et répertoires en XML-EAD) en vue de leur interrogation sur Internet à travers un Système d'Information Archivistique commun aux trois sites des Archives nationales à Paris, Fontainebleau et Pierrefitte-sur-Seine. La découverte du fonctionnement et de la structure du SIA mis en place afin d'harmoniser toutes les étapes du traitement et de la recherche d'archives, ainsi que pour faciliter le prêt et la consultation des différents fonds des Archives nationales en a intéressé plus d'un(e). Béatrice Hérold et Frédéric-Luc Pouligny, lors de leur présentation, insistent particulièrement sur la genèse et l'élaboration de ce système pensé constamment par des binômes associant un informaticien et un archiviste. L'écoute réciproque des disciplines et la progression parallèle constituent une fois de plus la formule gagnante.

Ce programme est le reflet de ce qui pourrait être mis en place dans les prochaines années dans un certain nombre de services en Belgique. Sa structure et les possibilités qu'il offre sont certes très, voire trop, fournies pour l'usage qui pourrait en être fait communément dans nos plus modestes services. Mais cela n'en reste pas moins une excellente source d'inspiration pour tous les archivistes et informaticiens qui seront en charge du passage des inventaires, quel que soit leur format, vers une base de données spécifique au traitement des archives. Au final, cette visite se révèle être une véritable plongée dans la mise en application de la pratique archivistique traitant des bâtiments d'archives et aussi, et peut-être surtout, une journée de rencontre et d'échanges entre membres de l'Association.



Nos groupes de travail ne restent pas inactifs. Le groupe de travail « Archives communales », réuni le 25 octobre dernier, a décidé d'organiser régulièrement (2 à 3 fois par an) des séances thématiques ouvertes à chacun des membres de l'association. Ces rencontres doivent permettre de faire le point sur un sujet donné, d'échanger les expériences et d'établir un document de synthèse sur le sujet. La première séance travail aura lieu fin février 2014 et aura pour thème « La destruction d'archives ». Le nombre de places disponibles par atelier sera limité pour assurer une efficacité maximale. Chaque participant doit s'engager soit à partager un retour d'expérience, soit à poser des questions concrètes afin d'alimenter la réflexion sur le sujet. Une contribution écrite d'une page maximum à remettre une semaine avant le « brainstorming » sera demandée à chaque participant afin d'alimenter la réflexion. N'hésitez pas à nous faire connaître votre intérêt pour ce projet et à nous communiquer les sujets que vous souhaitez étudier lors de ces séances sur notre forum (nicolas.bruxaux@ville.namur.be et françoise.jeuris@liege.be).



Les cotisations pour 2014. Leur montant est toujours fixé à 25 € pour les membres individuels (5 € pour les étudiants, les demandeurs d'emploi ainsi que les pensionnés) et à 75 € pour les personnes morales et associations de fait. Le montant est à virer sur le compte n° 068-2462613-04 de l'AAFB (en communication : Cotisation AAFB 2014, nom + prénom). Les nouveaux membres ou ceux dont les coordonnées ont changé sont invités à renvoyer au trésorier de l'association, Pierre-Alain Tallier, les formulaires annexés à *Info-AAFB*.

Les projets et annonces de nos membres



Du 25 octobre 2013 au 6 janvier 2014, le **Musée des Beaux-Arts de Liège** accueillera l'exposition *Regards militants sur le XX^e siècle : l'affiche communiste en Belgique*, coréalisée par le **CAR-CoB**, le **Centre d'Histoire et de Sociologie des Gauches**, l'**IHOES** et le **Mundaneum**, en collaboration avec la Ville de Liège. Grâce à une sélection de 150 affiches, le visiteur aura l'occasion de parcourir le XX^e siècle à travers le prisme des prises de position des divers groupes et partis se revendiquant du communisme. Quatorze thèmes abordent les combats menés par les groupes communistes en matière de revendications sociales et recouvrent tous les affrontements politiques du siècle dernier : l'opposition au fascisme, la guerre froide, le mouvement pour la paix, le combat féministe, les solidarités internationales avec des peuples en lutte, les luttes contre l'apartheid et les dictatures fascistes... Au-delà de l'aspect historique, l'exposition s'interroge également de manière transversale sur le médium de l'affiche. Objet par essence éphémère, celle-ci doit toucher et faire rapidement passer un message. L'esthétique, l'imagerie référentielle utilisée, mais aussi les moyens de production et la liberté d'affichage font donc également partie des questions abordées. Les affiches présentées dans cette

exposition constituent un témoignage du combat de centaines de militants bénévoles parmi lesquels figurent des artistes et graphistes renommés tels que Wilchar, Diluck, Somville, Willy Wolsztajn et les Liégeois Paul Renotte et Willy Warnier. Par ailleurs, vous pourrez également admirer la toile *La Marche au socialisme* réalisée par Forces murales et Métiers du mur et dont la Ville de Liège a assuré la restauration spécialement pour l'occasion. Pour plus d'informations : BAL (Musée des Beaux-Arts de Liège) – Salle Saint-Georges, Féronstrée 86 – 4000 Liège - info@lesmuseesdeliege.be - 04/221.93.25.



Archives et Bibliothèques de Belgique : une association centenaire et dynamique

par Marc Libert, président et rédacteur en chef d'ABB (marc.libert@arch.be)

Le 20 janvier 1907, l'association Archives et Bibliothèques de Belgique est constituée dans une salle du café des Trois Suisses à Bruxelles. On dénombrait 109 membres fondateurs parmi lesquels Arthur Gaillard, archiviste général du Royaume, Henri Hymans, conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Belgique, le directeur de l'institut belge de Rome Godefroid Kurth et son prédécesseur Dom Ursmer Berlière ou encore Henri Pirenne en tant que « Président de la Commission des petites archives ». L'association fut partagée en « deux sections autonomes, l'une, pour des archivistes, l'autre, pour des bibliothécaires », chaque membre ne pouvant faire partie que d'une seule section. Le bureau de chaque section comptait quatre membres qui composaient, avec le secrétaire-général et le trésorier, le conseil d'administration de l'association. Deux réunions annuelles étaient prévues, qui comprenaient des réunions des sections et une assemblée plénière.



L'objectif avoué de cette association était de « donner à notre corporation, par la mise en commun de nos idées et l'étude collective des choses de notre profession, une ardeur plus grande à en augmenter le relief et un zèle plus soutenu à en accomplir les obligations ». Les deux premières années, les comptes rendus des séances furent publiés dans le Bulletin de l'association et les textes des conférences dans la Revue des bibliothèques et archives de Belgique qui avait vu le jour en 1903. Par la suite, tous les textes parurent dans le Bulletin. L'association organisa le Congrès international des archivistes et bibliothécaires qui se tint à Bruxelles en 1910. Ce congrès, premier du genre, peut à bon droit être considéré comme le prototype mondial des congrès organisés par le Conseil international des Archives (CIA) et par l'*International Federation of Library Associations and Institutions*. En 1913, les conservateurs des Musées constituèrent la troisième section de l'association.

Durant la Première Guerre mondiale, l'association avait décidé de ne plus tenir ses assemblées pour ne pas avoir à être contrôlée par l'occupant et son réveil n'eut lieu qu'en 1922. Un an plus tard, elle se dotait d'une nouvelle publication mensuelle : *Archives et Bibliothèques de Belgique. Bulletin de l'Association des Conservateurs d'Archives, de Bibliothèques et de Musées*. En 1926, l'intégration de la section des musées fut officiellement entérinée et deux ans plus tard, le titre de la revue fut modifié en conséquence pour devenir « *Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique* ». Durant la Deuxième Guerre mondiale, l'association cessa toutes ses activités et se réunit à nouveau dès 1945.



En 1962, la section des conservateurs des Musées se sépara définitivement de l'association. En 1968, trois changements bousculèrent les activités de l'association : elle augmenta sensiblement le nombre de pages de sa revue ; elle se lança dans l'organisation de colloques thématiques dont elle publia les actes et une série de numéros spéciaux vit le jour.

En 1982, l'association subit les conséquences des tensions linguistiques qui secouent le pays et nombre d'archivistes néerlandophones rallièrent la *Vlaamse Vereniging voor, Bibliotheek-, Archief- en Documentatiewezenen* (VVBAD), mais l'héritière de l'ancienne association prit alors le nom d'*Archives et Bibliothèques de Belgique - Archief- en Bibliotheekwezen in België* (ABB) avec l'ambition de promouvoir toute recherche relative à l'archivéonomie, à la bibliothéconomie et aux disciplines apparentées, et de réaliser des publications dans ce domaine. Dès ce moment, et plus nettement encore à partir de 1987, ABB a acquis un caractère plus international, plus européen, en publiant dans les langues principales d'Europe occidentale des volumes internationaux et thématiques. ABB s'assigne l'étude des questions professionnelles auxquelles archivistes et bibliothécaires sont confrontés. En même temps, l'association veut établir des relations étroites et permanentes entre bibliothécaires et archivistes. Sur le plan international, elle représente la Belgique auprès du CIA. L'association est soutenue par deux institutions scientifiques fédérales belges : la Bibliothèque royale de Belgique et les Archives générales du Royaume.

En 2007, l'association a fêté son centenaire avec un colloque international sur l'histoire de la santé. La même année, le contenu et la présentation de la revue ont également été modifiés. Un logo et une charte graphique ont été élaborés par l'artiste Lukasz Kurzatowski. Quant au contenu, il s'articule désormais autour de deux axes : un thème rassemblant au moins pour moitié des contributions internationales et une partie comprenant les articles traditionnels publiés par ABB et les rubriques habituelles. Le thème porte une année sur des questions archivistiques et l'autre année sur des questions intéressant le monde des bibliothèques. Sa revue accueille également des articles sur l'histoire et l'organisation de formateurs d'archives et de bibliothèques spécifiques, ainsi que des contributions sur l'histoire et la richesse de certains fonds d'archives ou de collections de bibliothèques, et des études biographiques relatives aux archivistes, bibliothécaires, collectionneurs ou bibliophiles en général.

Avec le soutien des gestionnaires qui maintinrent l'association en vie durant des années difficiles, une nouvelle équipe s'attelle maintenant à de nouveaux projets. Garantir la viabilité financière constitue une priorité et est en partie rencontrée puisque l'association bénéficie depuis peu d'un subside de la Fondation Universitaire. Des collaborations devront être développées avec d'autres associations professionnelles du pays. Enfin, un site internet devrait voir le jour en 2014 et contribuer ainsi à augmenter la visibilité de l'association.

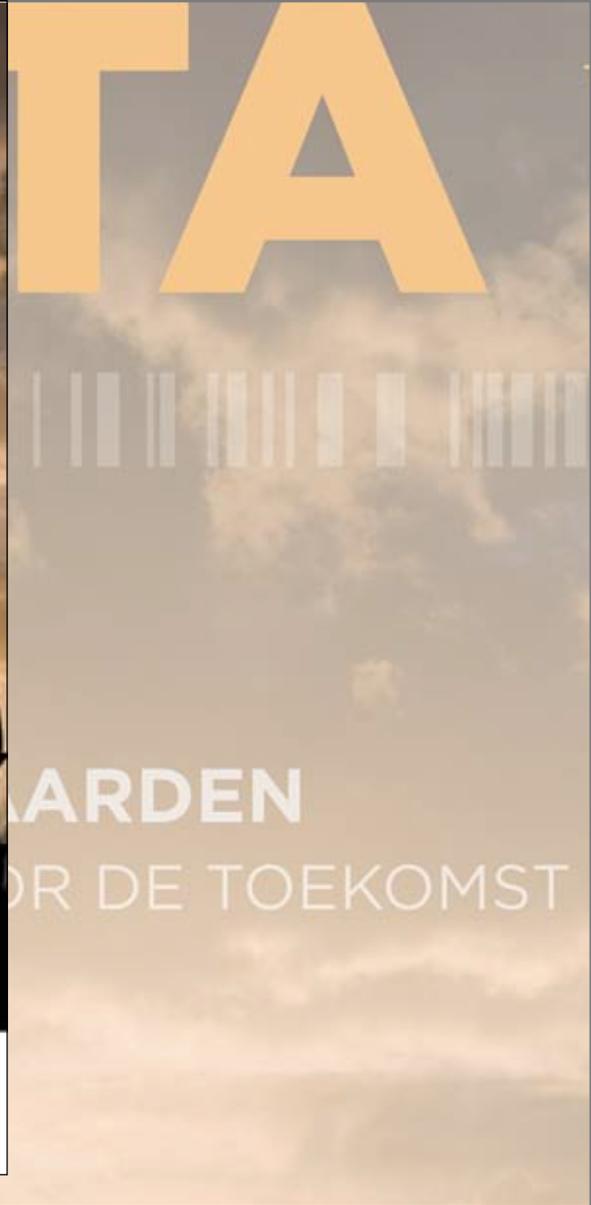
La Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek, Archief & Documentatie

par Johan Vannieuwenhuysse, président de la VVBAD (Johan.Vannieuwenhuysse@west-vlaanderen.be)



Coll. VVBAD

L'Association flamande pour les bibliothèques, les archives et la documentation a vu le jour en 1921 en pleins préparatifs de la loi Destrée, la loi sur les bibliothèques publiques. L'idée visait à réunir les bibliothécaires et les fonctionnaires des bibliothèques officielles et libres publiques flamandes, à l'époque entièrement compartimentées, afin de contribuer à mettre au point un texte législatif adéquat. L'Association a rapidement élargi ses horizons et s'est fixé l'objectif de mettre en place des formations professionnelles sérieuses, de défendre les intérêts des bibliothèques et d'apporter des améliorations dans son domaine d'activité. Elle a organisé des congrès et des



assemblées annuelles, et créé la revue spécialisée *De Bibliotheekgids* (devenue en 1955 *Bibliotheekgids*). À l'origine, l'Association comptait principalement des membres actifs dans les bibliothèques populaires, mais dès sa deuxième année d'existence, elle a délibérément mis le grappin sur les bibliothèques scientifiques. Et en 1982, elle a fusionné avec la section néerlandophone des archivistes de l'Association des Archivistes et Bibliothécaires de Belgique. Dans la foulée de cette fusion avec les archivistes, la revue fut rebaptisée *Bibliotheek- & archiefgids* en janvier 1984.

Aujourd'hui, l'Association est subventionnée par le gouvernement flamand car elle répond aux critères de l'article 34 du décret flamand du 6 juillet 2012 relatif à la politique culturelle locale (MB 28/08/2012) : elle organise une plate-forme d'échange de connaissances et d'expertise entre des bibliothèques publiques, des bibliothèques scientifiques, des services de documentation et des archives, elle informe ses membres sur son fonctionnement et elle intervient en tant que représentant de tous ses membres affiliés vis-à-vis de l'autorité, à chaque fois que cela est demandé.

La VVBAD est l'association professionnelle flamande des bibliothécaires, archivistes et documentalistes. Sous la houlette d'une équipe professionnelle, nous encourageons la concertation et la collaboration dans notre secteur, dans un souci d'enrichissement mutuel et de modernisation permanente. Pour tous nos membres, les particuliers comme les organisations, nous nous profilons comme une plate-forme d'échange de connaissances et d'expertise. Nous nous efforçons, via le networking, l'information et l'organisation d'activités, de poursuivre la professionnalisation et le développement de notre secteur. La VVBAD représente le secteur auprès des autorités et d'autres partenaires. Elle joue le rôle de conseiller et de défenseur d'intérêts. Ainsi militons nous pour que tous les citoyens d'aujourd'hui et de demain aient accès à des informations bien conservées et puissent les utiliser.

L'Association est une asbl indépendante. Elle est dirigée par une assemblée générale des membres, qui se réunit deux fois par an, et par un conseil d'administration au sein duquel les mandats sont répartis en fonction de l'importance des sections et commissions en termes de membres. L'Association est constituée de quatre sections : Archives et gestion contemporaine des documents, Bibliothèques des écoles supérieures, Bibliothèques publiques, Informations scientifiques et documentaires. En outre, l'Association dispose de deux commissions intersectorielles: la plate-forme de concertation des bibliothèques patrimoniales de Flandre et la commission de concertation des bibliothèques d'art de Flandre. Un secrétariat situé à Berchem (Anvers) et employant 5,5 équivalents temps plein sous-tend l'ensemble.

La communication s'effectue via le site Web (www.vvbad.be), une lettre d'information bimensuelle et les publications META. *Tijdschrift voor bibliotheek & archief*, *Archiefkunde: verhandelingen aansluitend bij META et Vlaamse archief-*, *bibliotheek- en documentatiegids - Vlabidoc*. Chaque année, l'Association organise quelque 25 journées d'étude, ateliers et voyages d'études en Belgique et à l'étranger. Parmi les événements les plus connus à son actif, citons: *Informatie aan Zee*, un congrès de deux jours ponctué d'exposés, de démonstrations et de stands sur les TIC qui a lieu les années impaires, et Focus op..., un événement à moindre échelle, axé sur un thème intersectoriel, qui s'organise les années paires.

Dans son rôle de défenseur d'intérêts, l'Association est l'interlocuteur privilégié de l'autorité flamande en Belgique. Par ailleurs, l'Association est active au sein de la Commission flamande de coordination pour la formation des bibliothécaires (Cocobi) et est reconnue par le Conseil socio-économique de Flandre (SERV) en tant que partenaire professionnel. Récemment, elle a pris part à des initiatives dans le cadre des décrets flamands relatifs aux archives (de droit public), à la politique culturelle locale et au patrimoine culturel, et en rapport avec les profils professionnels et compétences professionnelles, les formations des archivistes et bibliothécaires, les droits d'auteur, le droit de prêt et le libre accès à l'information. Elle travaille aussi assidûment à la rédaction de mémorandums dans lesquels elle formule des questions et souhaits relatifs à son secteur à l'approche d'élections. Enfin, l'Association œuvre main dans la main avec ses organisations sœurs en Belgique et aux Pays-Bas et est active au sein du Bureau européen des associations de bibliothèques, d'information et de documentation, de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions et du Conseil international des Archives.

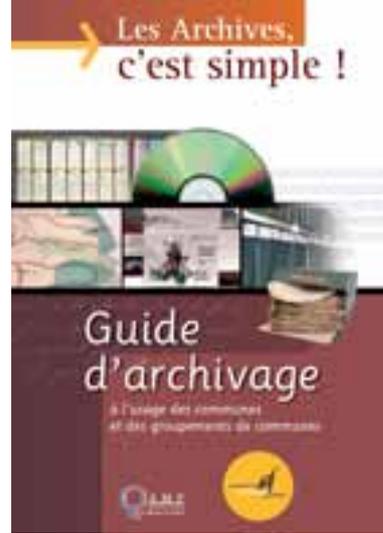
Une Association des archivistes français en mouvement dans une société en mutation !

par Jean-Philippe Legois, président de l'AAF (presidence@archivistes.org)



Coll. Grand'Angle/AAF

Née en 1904, l'Association des archivistes français (AAF) est toujours la seule association professionnelle représentative de notre secteur en France, ayant de surcroît connu une forte hausse de ses adhésions lors de ces dernières années... Pour atteindre plus de 1800 membres en cette rentrée 2013 !



Fruit d'une rénovation (y compris statutaire), d'un élargissement, cette nouvelle AAF a, à présent, un rôle non seulement de rassemblement et fédération, formation et réflexion, mais aussi de mise en mouvement, voire de prise de position pour défendre le métier d'archiviste et la fonction « archives ». Cela s'est notamment manifesté, cette année, par le lancement de la pétition *Citoyens contre le projet de règlement européen sur les données personnelles*, mais cela sera également le cas avec l'open data et la réutilisation des données publiques « culturelles » (avec l'adoption par le Parlement européen, le 13 juin 2013 de la nouvelle directive sur la réutilisation des informations du secteur public), la nouvelle loi « Patrimoines » et son volet « Archives » annoncée, en France, pour l'automne 2014... C'est pour nous un approfondissement de notre mission de représentativité et donc de notre rôle démocratique d'expression publique d'une profession et de force de propositions dans le débat public.

C'est dans cette logique de « pérennité poreuse » (expression empruntée à Dominique Lahary) que nous nous définissons comme un regroupement professionnel et citoyen : des professionnel-le-s qui sont aussi des citoyen-ne-s, y compris dans notre « sphère pro » et des citoyens qui le restent au-delà même des logiques bien réelles de commande politique ou managériale, de hiérarchie(s), de contrôle et/ou de devoir de réserve. Et c'est pour atteindre encore davantage cet objectif que nous avons lancé, en ce début de mandat, plusieurs grands chantiers internes : représentation nationale, représentation internationale et dynamique associative, à savoir notamment le toilettage de nos règles de fonctionnement - statuts, règlements intérieurs - et la démarche « adhérents ». C'est une magnifique occasion de redéfinir collectivement l'association professionnelle que nous voulons pour demain, et le rôle de nos fonctions et services dans la société et dans nos organismes. L'AAF se veut ainsi toujours plus « consciente du défi que représente, dans le monde contemporain, la maîtrise de la production archivistique et de l'information qu'elle renferme ».

Attentive à l'évolution de la société et de la profession, l'AAF veille à adapter ses instances comme autant de cadres collectifs proposés à ses membres. En plus des sections dédiées aux Archives communales et intercommunales, départementales, régionales, des administrations centrales, d'entreprises et économiques, elle a ainsi créé une section dédiée à un des secteurs qui connaît un développement certain de services d'archives : celui des Archives d'universités, rectorats, organismes de recherche et – mouvements - étudiants (AUORE). De même, nous envisageons, par exemple, la création d'une section des Archives hospitalières. D'autres évolutions émergeront sûrement de notre grande enquête « dynamique associative » auprès des adhérents et non-adhérents.

Signalons que nous comptons aussi actuellement, sur des thèmes transversaux, trois commissions : archives électroniques, records management - gestion des documents d'activité et formation que nous avons rebaptisé Formation - emploi - métiers. Avec nos groupes régionaux, ces différentes instances nous permettent d'organiser colloques et journées d'études, publications (dont *La Gazette des Archives*) et formations. Evidemment, encore plus depuis notre pétition européenne, voire internationale, nous sommes bien conscients des enjeux internationaux s'appliquant au domaine des archives et de la nécessité de plus en plus impérieuse de coordonner l'action des associations professionnelles des différents pays. Avis aux archivistes de tous les pays !

Pour la création d'un observatoire international des associations professionnelles

par Didier Grange, conseiller spécial auprès de l'ICA (Didier.Grange@ville-ge.ch)

Bien qu'ayant plus d'un siècle, le phénomène associatif demeure méconnu et délaissé par notre profession. A l'exception de livres publiés à l'occasion d'anniversaires, de quelques articles thématiques disséminés dans des revues, il n'existe que bien peu de choses. De plus, à de très rares exceptions près, les contributions tournent à chaque fois autour d'une seule et unique association. Rien de transversal, de comparatif et encore moins de global.

Aussi, nous sommes dans l'incapacité de répondre à de simples questions comme :

- Quelles sont les dix plus anciennes associations d'archivistes dans le monde ?
 - Quelles sont les dix associations comptant le plus grand nombre de membres ?
 - Dans combien de pays trouve-t-on une association professionnelle ?
 - Quelles sont les associations dotées d'un code de déontologie, d'un code d'éthique ou d'un code de conduite ?
- Ce constat est inquiétant. Il conviendrait de mettre les associations au centre de nos préoccupations en matière de recherche et de circulation de l'information.

Il suffit de quelques chiffres pour prendre conscience de la vigueur du mouvement associatif et pour se convaincre de son importance. D'après les recherches que j'ai menées dans le cadre de la préparation d'un ouvrage consacré aux associations, il existe aujourd'hui près de 1.300 associations dans le monde. Près de 110.000 personnes ont adhéré aux différentes associations. Ces dernières sont présentes dans 69 pays. La plus grande association a plus de 11.000 membres (*ARMA international* – une association qui a son siège aux Etats-Unis et qui réunit des *records managers*)...

Au-delà de ces données, les associations jouent de nos jours un rôle de premier plan au niveau local, national et international. On leur doit de très nombreuses réalisations et initiatives dont ont bénéficié - et bénéficient encore - les professionnels du monde entier.

Toutes ces raisons me poussent à proposer la création d'un Observatoire international des associations professionnelles. Sa composition, sa structure, son fonctionnement, sa localisation (si nous ne partons pas sur une base virtuelle en recourant aux technologiques) et même ses objectifs devront être définis par les parties collaborant au projet. Cet Observatoire est au stade de l'idée. Il est totalement à construire. Le périmètre des activités de cet Observatoire devrait être délimité de façon à ce qu'il fasse œuvre utile pour la communauté professionnelle tout en ne concurrençant pas des structures déjà existantes. Dans sa philosophie, il devrait favoriser une approche comparative, transversale et globale.

Mon premier réflexe serait d'approcher la Section des Associations Professionnelles du Conseil International des Archives (SPA). La mission de cette Section, sa composition, sa présence universelle, la nature de ses activités et le réseau dont elle dispose plaident en sa faveur. Mais si la SPA ne répondait pas favorablement à l'appel, une alternative devrait être trouvée. Le plus important serait de mobiliser des personnes prêtes à s'engager pour donner jour à cet Observatoire et le soutenir sur le long terme. Bien sûr, une solution mêlant des partenaires de différents horizons serait tout à fait possible.

L'Observatoire pourrait :

- publier un état annuel du monde associatif, en donnant des informations tant quantitatives que qualitatives ;
- diffuser régulièrement un bulletin d'information ;
- éditer une bibliographie relative aux études réalisées sur les associations ;
- préparer des recommandations ou des lignes directrices liées au fonctionnement des associations ou à d'autres thèmes relatifs aux associations ;

- assurer une veille pour un certain nombre de sujets en relation avec les associations professionnelles ;
- lancer des enquêtes et des études thématiques comparatives, voire globales ;
- constituer une plate-forme d'échanges, de débats et de connaissance autour de thèmes qui intéressent l'ensemble des associations.

Par rapport aux études thématiques comparatives, nous avons de très nombreuses lacunes à combler au niveau international.

Pure utopie me direz-vous ? Je ne le pense pas. Mais il convient encore de mûrir cette proposition et de trouver des partenaires prêts à se lancer dans l'aventure. Certainement faudrait-il commencer par composer un petit groupe de réflexion qui triture l'idée. Des premiers pas modestes mais concrets seraient importants. Vu le nombre d'associations, il est certain qu'elles devraient jouer un rôle majeur dans ce projet. Ceci dit, la prochaine étape pour moi sera de rédiger et adresser cette année encore une proposition à la SPA. A suivre...



Nouvelles de Belgique et d'ailleurs...



La pétition citoyenne, européenne, voire internationale, contre le règlement européen a dépassé cet été les 50.000 signataires... Pendant ce temps, alors que les affaires PRISM-NSA-Snowden se développent, dans les instances européennes, le dossier avance... Ou pas... Le 21 octobre 2013, la commission « Libertés civiles » (LIBE) du Parlement européen a mandaté Jan Philip Albrecht pour négocier le texte du règlement, avec le Conseil (des gouvernements des 28 États membres) et la Commission européenne dans le cadre du trilogue. Quelques jours plus tard, les 28 chefs d'Etat se sont mis d'accord pour repousser l'adoption du fameux règlement finalement à 2015 « au plus tard ». L'**Association des archivistes français**, avec ses partenaires français et internationaux, notamment au sein du **Conseil international des Archives**, a décidé de clore la pétition et de remettre la liste des « pétitionnaires » au Gouvernement français et à la Commission européenne. C'est le 21 novembre 2013 que la liste sera remise à la commission européenne. L'AAF souhaite ensuite travailler concrètement à l'élaboration de mesures concrètes permettant un véritable équilibre entre droit à la mémoire et à la recherche et « droit à l'oubli » ou ce que l'AAF préfère appeler la protection de la vie privée des citoyens. C'est donc la veille du début de la Conférence annuelle de l'ICA « Responsabilité, transparence et accès à l'information » et au soir de ce jour important que sera organisée, avec l'appui de l'**Association des Archivistes Francophones de Belgique**, une conférence de presse aux **Archives de la Ville de Bruxelles**, à partir de 18h.





La première conférence annuelle du **Conseil International des Archives** (ICA) aura lieu les 23-24 novembre 2013 au centre de congrès Square à Bruxelles. La Conférence, organisée en collaboration avec les **Archives de l'État en Belgique**, a pour thème « Responsabilité, Transparence et Accès à l'Information ». L'appel à contributions qui a été lancé fin janvier 2013 a résulté en 110 propositions de partout dans le monde. Pour permettre à 49 conférenciers de prendre la parole, des séances parallèles seront organisées :

- une séance sur *open government et open data*
- 2 séances sur le *records management*
- 2 séances sur les archives et « Vérité et Réconciliation »
- 4 séances sur l'accès à l'information, la protection des données et les aspects juridiques y afférents
- 2 séances sur le rôle de l'archiviste et du record manager
- 2 séances sur l'engagement du citoyen vis-à-vis du gouvernement, des archives et de l'histoire
- 2 séances sur les défis actuels et sur les efforts et les initiatives de l'ICA.

Le programme est donc très diversifié et répond aux intérêts des archivistes, des records managers et des historiens. Les chercheurs de disciplines apparentées, quant à eux, seront intéressés par les études de cas présentant des solutions pratiques et par les exemples d'initiatives gouvernementales et internationales. Les professionnels du secteur débattront de l'avenir de l'archivistique, et ils prendront des décisions stratégiques.



Un nouveau visage au sein de la **Fédération Wallonie-Bruxelles**. Depuis le 16 septembre 2013, Nathalie Demaret a pris le relais, entre autres, de Danièle Duquene en tant que responsable du secteur des archives au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Originnaire du Hainaut, elle a réalisé l'ensemble de son parcours universitaire à l'Université catholique de Louvain où elle obtient sa licence en Histoire en 2006 puis son DEA en médiévistique et son agrégation en 2007. En 2008, elle débute une thèse de doctorat consacrée aux bourreaux en Hainaut et en Brabant entre 1350 et 1570 grâce à un mandat d'aspirante du F.R.S.-FNRS et poursuit cette recherche durant quatre ans. Elle prolonge son parcours à l'UCL, en tant qu'assistante de recherche avant de rejoindre la Fédération Wallonie-Bruxelles en septembre 2013, où elle est désormais la personne de contact pour les centres d'archives privées, mais aussi pour les questions relatives au secteur de l'héraldique et les subventions aux sociétés d'histoire et d'archéologie locales.

Votre collaboration

Vous disposez d'informations intéressantes (colloque, publication, curiosités, nouveautés, etc.) pour le prochain *Info-AAFB* ? N'hésitez pas à nous les faire parvenir sans tarder. Contact : Thierry Delplanq (courriel : infoaafb@archivistes.be).

 **Info-AAFB** : éditeur responsable : Claude de Moreau de Gerbehaye. Coordination : Thierry Delplanq
Comité de lecture : Frédéric Boquet, Thierry Delplanq, Claude Depauw, David Guillardian et Daniel Van Overstraeten
Graphisme et mise en page : Fabienne Dechef



Bulletin d'adhésion au titre de membre individuel

à l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, asbl (AAFB)

A renvoyer par lettre ou par courriel au trésorier : Pierre-Alain Tallier, 116 rue Obecq, 1410 Waterloo

Courriel : tresorier.aafb@archivistes.be

Le(la) soussigné(e)

Nom + prénom :

Adresse :

Courriel :

souhaite devenir membre de l'AAFB et verse sa cotisation 2014, soit 25€ / 5€ (étudiants - demandeurs d'emploi) sur le compte BE10 0682 4626 1304 (en communication : Cotisation AAFB 2014, nom + prénom).

Signature

Bulletin d'adhésion au titre de personne morale/association de fait

à l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, asbl (AAFB)

A renvoyer par lettre ou par courriel au trésorier : Pierre-Alain Tallier, 116 rue Obecq, 1410 Waterloo

Courriel : tresorier.aafb@archivistes.be

Le(la) soussigné(e)

Nom + prénom :

Fonction et dénomination complète de l'institution ou association

Adresse :

Courriel :

mandate (nom + prénom + fonction).....

à l'effet de devenir membre de l'AAFB et verse sa cotisation 2014, soit 75€, sur le compte BE10 0682 4626 1304 (en communication : Cotisation AAFB 2014, dénomination de l'institution ou association).

Signature